



## **RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**Commune de Crolles**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020**

### **SOMMAIRE**

INTRODUCTION.....	2
1-Dépenses de fonctionnement .....	3
2-Recettes de fonctionnement .....	4
3-Dépenses d'investissement .....	6
4-Recettes d'investissement .....	7
5-Dette .....	8

## INTRODUCTION

L'article 107-9° de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) prévoit la rédaction d'une présentation brève et synthétique, à destination des citoyens, retraçant les informations essentielles du budget primitif.

Les orientations budgétaires, présentées lors du conseil municipal du 30 janvier dernier, ont permis de présenter le contexte national et local dans lequel s'est élaboré le budget primitif, contexte qui met à nouveau à contribution les collectivités territoriales.

Dans ce contexte, les orientations présentées pour 2020 ont mis en avant une projection prudente des recettes qui sont prévues stables et la poursuite d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement afin de maintenir :

- les mêmes taux pour la fiscalité locale,
- un niveau d'épargne suffisant pour assurer la maintenance et le renouvellement du patrimoine communal,
- un taux d'endettement à 10 % maximum.

L'ensemble des facteurs évoqués et des orientations présentées ont ainsi conduit à proposer un budget maîtrisé, prudent mais dynamique qui, tout en limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement, réussit à maintenir la même qualité de services à la population et un niveau d'investissement toujours substantiel autofinancé.

Ces choix permettent, sur cette fin de mandat, de finaliser la concrétisation des axes politiques portés par l'équipe municipale.

Par rapport aux grandes masses présentées lors des orientations budgétaires, des ajustements ont été réalisés.

Les résultats présentés lors du débat d'orientations budgétaires étaient provisoires, l'exercice comptable 2019 n'étant pas terminé au moment du débat (il restait notamment des écritures d'ordre importantes se rapportant aux cessions réalisées).

### Tableau d'équilibre général du budget principal (y compris restes à réaliser) :

<b>Fonctionnement</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>épargne brute</b>	
opérations réelles	14 227 115,00	16 437 230,00	2 210 115,00	
opérations d'ordre et résultat antérieur	8 635 629,90	6 425 514,90		
	<b>22 862 744,90</b>	<b>22 862 744,90</b>		
<b>Investissement</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>		<b>épargne nette</b>
opérations réelles hors dette	13 686 856,02	4 659 148,22		948 785,00
capital de la dette	1 261 330,00			
cautions/avances marchés	26 000,00			
emprunts de trésorerie	733 700,00	733 700,00		
opérations d'ordre et résultat antérieur	1 000,00	10 316 037,80		
	<b>15 708 886,02</b>	<b>15 708 886,02</b>		

**L'épargne nette de 948 785 €** (soit épargne brute – remboursement capital de la dette) **est en diminution** par rapport au budget primitif 2019 (1 343 960 €).

Le montant du **prélèvement** effectué sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (dont amortissements) est de **8 635 629,90 €** (cf. opération d'ordre en dépenses de fonctionnement). Il était de 7 107 048,05 € au BP 2019.

Après remboursement annuel du capital de la dette et cautions éventuelles, l'épargne nette disponible s'ajoute aux ressources propres d'investissement (cf. détail p. 8), ce qui dégage une **capacité d'autofinancement** des investissements de **13 686 856,02 €**.

## 1 - Les dépenses de fonctionnement

	BP 2020	BP 2019	Evolution / 2019	% d'évolution / BP
Charges à caractère général (011)	3 475 200,00	3 353 250,00	121 950,00	3,64%
Charges de personnel (012)	8 224 000,00	7 992 000,00	232 000,00	2,90%
Autres charges de gestion courante (ch 65)	1 438 995,00	1 394 740,00	44 255,00	3,17%
Atténuation de produits (ch 014)	575 650,00	594 400,00	-18 750,00	-3,15%
<b>Total gestion des services</b>	<b>13 713 845,00</b>	<b>13 334 390,00</b>	<b>379 455,00</b>	<b>2,85%</b>
Charges financières (ch 66)	291 150,00	324 380,00	-33 230,00	-10,24%
Charges exceptionnelles (ch 67)	147 050,00	140 850,00	6 200,00	4,40%
Dotations aux provisions (ch 68)	75 070,00	0,00	75 070,00	
Dépenses imprévues (ch 022)		0,00	0,00	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>14 227 115,00</b>	<b>13 799 620,00</b>	<b>427 495,00</b>	<b>3,10%</b>
Dépenses d'ordre	8 635 629,90	7 107 048,05	1 528 581,85	21,51%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 862 744,90</b>	<b>20 906 668,05</b>	<b>1 956 076,85</b>	<b>9,36%</b>

### ► Evolution maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont en augmentation de 427 495 € soit + 3,10 % mais cette augmentation est essentiellement liée aux dépenses de personnel. Les dépenses réelles hors personnel augmentent de 195 425 € du fait notamment d'une dépense pour provision exceptionnelle (75 070 €) et d'une dépense nouvelle pour traitement des déchets de balayage (80 000 €). Hormis ces 2 dépenses, les dépenses réelles hors RH ne progressent que de 40 425 € (dont 30 000 € d'ajustement sur le budget gaz / électricité et 20 000 € d'augmentation sur la ligne « eau »).

#### ✓ **Les charges à caractère général (ch 011) : 3 475 200 €** (3 353 250 € au BP 2019)

Ces dépenses concernent les achats nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'entretien courant du patrimoine de la commune. Elles sont en augmentation de 121 950 € par rapport au budget primitif 2019. Les progressions les plus importantes concernent l'électricité et le gaz (+ 30 000 €), l'eau (+ 20 000 €), et la ligne prestation de service (+ 81 300 € du fait d'une nouvelle prestation pour l'entretien des déchets de balayage). Abstraction faite de ces 3 dépenses « subies » (énergie) ou obligatoire (entretien déchets) ce chapitre est stable. Il représente 24,4 % des dépenses réelles.

#### ✓ **Les charges de personnel (ch 012) : 8 224 000 €** (7 992 000 € au BP 2019)

Ces charges, qui représentent 57,8 % des dépenses réelles, progressent de 232 000 € par rapport au BP 2019. Cette augmentation correspond à des dépenses nouvelles indispensables, notamment : 2 recrutements et un retour d'un agent détaché à hauteur d'environ 128 000 €, la suite de la réforme sur les carrières et les rémunérations des agents (PPCR) pour environ 13 000 €, la prise en compte du GVT (glissement vieillesse technicité) pour environ 53 000 € et les remplacements pour environ 38 000 €.

Au 01/01/2020, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est de 195,56, mais non compris les recrutements 2020 budgétés, pour 264 bulletins de salaire.

#### ✓ **Les atténuations de produits (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales + contribution à l'effort de redressement des finances publiques) ch 014**

Le FPIC représente 410 100 € (430 000 € au BP 2019). Pour rappel, en 2013 le FPIC s'élevait à 140 000 €, son montant a donc triplé.

La contribution à l'effort de redressement des finances publiques est estimée à 164 400 €, comme en 2019. Cette contribution vient en déduction des recettes fiscales versées, du fait que la commune n'encaisse plus de dotation forfaitaire au titre de la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat.

#### ✓ **Les autres charges de gestion courante (ch 65) : 1 438 995 €** (1 394 740 € au BP 2019)

Ce chapitre est en augmentation de 44 255 €, par rapport au BP 2019.

Il est constitué essentiellement des subventions versées aux associations qui représentent + de 71 % du chapitre. L'enveloppe globale des subventions est en légère augmentation : 1 027 895 € (984 110 € au BP 2019), soit + 43 785 € du fait notamment de l'augmentation de la subvention versée à la MJC (+ 38 000 €) et à l'Ensemble musical Crollois (+ 3 000 €). A noter également l'augmentation (+ 8 800 €) de l'enveloppe allouée au COS (comité des œuvres sociales du personnel), qui dépend de la masse salariale.

La subvention versée au CCAS (centre communal d'action sociale) est en augmentation de 9 700 € du fait de l'utilisation de l'excédent disponible, elle s'élève à 30 900 €.

Le reste du chapitre est constitué notamment de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (223 700 € / 221 700 € en 2019), de la contribution aux syndicats intercommunaux (notamment démolition et parc de Chartreuse) pour 25 400 € / 26 000 € en 2019, et des indemnités, frais de missions et formations liés aux élus (151 650 €).

Ce chapitre représente 10,1 % des dépenses réelles.

✓ **Les charges financières en baisse (ch 66) : 291 150 €** (324 380 € au BP 2019).

Ce chapitre concerne les intérêts de la dette qui diminuent de 33 230 €. Il représente 2 % des dépenses réelles.

✓ **Les charges exceptionnelles (ch 67) : 147 050 €** (140 850 € au BP 2019)

Ce chapitre progresse de 6 200 € essentiellement dûs à une augmentation de l'enveloppe de l'aide aux activités et vacances pour les familles : 145 100 € / 138 400 € au BP 2019). Il représente 1 % des dépenses réelles.

## ► **Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 8 635 629,90 €**

Elles correspondent à :

- 847 415 € de dotation aux amortissements
- 7 788 214,90 € de virement à la section d'investissement (6 306 748,05 € au BP 2019) qui résultent d'un cumul des excédents des budgets antérieurs liés au fait que les prélèvements prévus n'ont pas eu à couvrir des besoins de financement de la section d'investissement (reports et mise en attente de certains gros projets).

## 2 - Les recettes de fonctionnement

	BP 2020	BP 2019	Evolution / 2019	% d'évolution / BP
Atténuation de charges (ch 013)	162 650,00	97 500,00	65 150,00	66,82%
Produits des services, du domaine, ventes div (ch 70)	1 163 900,00	1 187 660,00	-23 760,00	-2,00%
Impôts et taxes (ch 73)	13 950 600,00	13 723 800,00	226 800,00	1,65%
Dotations et participations (ch 74)	761 000,00	834 700,00	-73 700,00	-8,83%
Autres produits de gestion courante (ch 75)	360 710,00	361 040,00	-330,00	-0,09%
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>16 398 860,00</b>	<b>16 204 700,00</b>	<b>194 160,00</b>	<b>1,20%</b>
Produits financiers (ch 76)	21 380,00	132 080,00	-110 700,00	-83,81%
Produits exceptionnels (ch 77)	16 990,00	11 000,00	5 990,00	54,45%
Reprise sur provisions (ch 78)		0,00	0,00	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>16 437 230,00</b>	<b>16 347 780,00</b>	<b>89 450,00</b>	<b>0,55%</b>
Recettes d'ordre	1 000,00			
Excédent antérieur	6 424 514,90	4 558 888,05	1 865 626,85	40,92%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>22 862 744,90</b>	<b>20 906 668,05</b>	<b>1 955 076,85</b>	<b>9,35%</b>

► **Quasi-stabilité des recettes réelles de fonctionnement : 16 407 230 €** (16 347 780 € au BP 2019) soit + 89 450 €.

✓ **Les atténuations de charges (ch 013) : 162 650 €** (97 500 € au BP 2019)

Il s'agit des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance maladie/décès/accidents du travail notamment). La prévision de ce chapitre est très aléatoire et incertaine puisqu'elle dépend notamment des situations médicales des agents. Cette recette avait été sous-évaluée depuis quelques années.

✓ **Les produits des services et du domaine (ch 70) : 1 163 900 €** (1 187 660 € au BP 2019)

Il s'agit des redevances payées par les usagers du domaine public et des services (éducation, culture, jeunesse...) et de remboursements de frais à la commune (charges locatives notamment). Prévision en légère diminution par rapport au BP 2019 (- 23 760 €) du fait de recettes moindres pour les temps d'activités périscolaires, du fait du passage à 4 jours.

Ce chapitre représente 7,1 % des recettes réelles.

✓ **Les impôts et taxes (ch 73) : 13 950 600 €** (13 723 800 € au BP 2019)

Ce chapitre est en progression de 226 800 €. C'est le plus important, il représente près de 85 % des recettes réelles.

L'**attribution de compensation** (AC) est de **6 950 000 €** comme en 2019.

C'est le poste le plus important (50 % du chapitre).

Les **contributions directes** (impôts locaux : taxe d'habitation et taxes foncières) représentent 5 730 000 € (5 533 000 € au BP 2019).

La revalorisation des bases, décidée chaque année par l'Etat est de 0,9 % pour 2020 contre 2,2 % en 2019.

Une taxe foncière supplémentaire (30 000 €) a été prise en compte au titre de travaux effectués par l'entreprise ST Microelectronics.

Au sein de ces impôts locaux, la part payée par les ménages représente 49 % (env. 2,8 M€). Le reste concerne la taxe foncière versée par les entreprises (env. 2,9 M€), soit près de 51 % du produit total (et 65 % du produit de la seule TFB).

Les taux 2020 sont inchangés et respectivement de 11,73 % (taxe d'habitation), 20,92 % (taxe foncière sur le bâti) et 61,11 % (taxe foncière sur le non bâti).

Le montant des bases 2020 n'ayant pas été communiqué par l'Administration fiscale, les recettes fiscales sont estimées.

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** est estimé à **49 000 €** comme en 2019. Son coefficient est de 2 (à noter que dans la plupart des autres communes, le coefficient est au moins de 4, voire le plus souvent de 6 ou 8 / 8,5).

Le reste du chapitre est constitué du **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour **860 000 €** (montant identique à 2019), des **droits de mutation** pour **330 000 €** (300 000 € en 2019) et des droits de place des commerces ambulants notamment marché dominical pour **31 600 €** (montant stable).

Pour mémoire, le FNGIR est un mécanisme de péréquation horizontale entre collectivités territoriales bénéficiaires ou perdantes de la réforme de la Taxe Professionnelle. Crolles perçoit un montant de ce fonds au titre de collectivité perdante.

✓ **Les dotations et participations (ch 74) : 761 000 €** (834 700 € au BP 2019)

Elles sont en diminution de 73 700 € par rapport à 2019 du fait de essentiellement de la disparition des recettes liées aux emplois aidés.

A noter sur les autres postes, une diminution de la DSR (dotation de solidarité rurale) dont la prévision 2019 avait été un peu surestimée, soit - 4 000 €, et la diminution des recettes liées au FCTVA (fonds de compensation de la TVA) qui sont fonction des travaux réalisés, soit - 5 000 €.

Ce chapitre représente 4,6 % des recettes réelles.

✓ **Les autres produits de gestion courante (ch 75) : 360 710 €** (361 040 € au BP 2019)

Ils sont exclusivement composés des loyers encaissés et représentent 2,2 % des recettes réelles.

✓ **Les produits financiers (ch 76) : 21 380 €** (132 080 € au BP 2019).

Ce chapitre comprend quasi exclusivement l'aide accordée sur le fonds de soutien pour la sécurisation de 2 emprunts structurés (ramenés à taux fixe). Il s'agit d'un versement annuel jusqu'à 2028 qui était prévu à hauteur de 32 200 € par an.

Mais, en 2019, une recette exceptionnelle de 110 000 € a été portée au budget du fait du versement par anticipation du fonds de soutien total pour l'un des 2 prêts concernés. Cette somme aurait dû être versée sur 10 ans à raison de 11 000 € / an jusqu'à 2028. Ainsi, le montant du fonds de soutien, qui était jusqu'à maintenant de 32 204 € / an pour les 2 prêts sécurisés, passe à 21 100 € à partir de 2020. Cette opération exceptionnelle explique la variation importante de ce chapitre.

Le reste du chapitre concerne les produits sur les parts sociales détenues par la commune (environ 280 €).

✓ **Les produits exceptionnels (ch 77) : 16 990 €** (11 000 € au BP 2019).

Ils concernent quasi exclusivement les recettes versées dans le cadre de sinistres ou de contentieux.

**A noter :**

**Globalement, les recettes directes et indirectes liées à l'activité économique représentent + de 11,4 M€ soit 69,6 % des recettes réelles.** Ces recettes proviennent de la taxe sur le foncier bâti payée par les entreprises, du retour de la fiscalité professionnelle (au travers de l'attribution de compensation versée par la CCLG), des dotations de l'Etat et de la péréquation (horizontale) compensatoires de l'ancienne fiscalité professionnelle, et des recettes locatives versées par les entreprises.

La fiscalité liée aux impôts des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) représente 2,8 M€, soit environ 17,2 % des recettes réelles.

### ► **Les recettes d'ordre de fonctionnement et résultat antérieur : 6 425 514,90 €**

Il s'agit quasi exclusivement de la reprise de l'excédent antérieur (6 424 514,90 €) après affectation d'une partie (525 993,32 €) au financement de la section d'investissement. S'ajoute une écriture d'ordre de 1 000 € correspondant au bail à réhabilitation versé pour la mise à disposition de 2 maisons à l'association Un toit pour tous (soit 50 000 € sur 50 ans).

## 3 - Les dépenses d'investissement

	BP 2020 dont RAR	BP 2019 dont RAR	Evolution / 2019	% d'évolution / BP
Immob incorporelles (ch 20)	331 283,68	343 177,10	-11 893,42	-3,47%
Subv d'équipement versées (ch 204)	288 425,00	86 850,00	201 575,00	232,10%
Immob corporelles (achats : ch 21)	4 649 975,84	1 649 142,93	3 000 832,91	181,96%
Immob en cours (travaux : ch 23)	8 436 686,50	7 706 829,66	729 856,84	9,47%
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>13 706 371,02</b>	<b>9 785 999,69</b>	<b>3 920 371,33</b>	<b>40,06%</b>
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	485,00	13 476,74	-12 991,74	-96,40%
Emprunts et dettes (ch 16)	2 001 030,00	2 286 900,00	-285 870,00	-12,50%
Dépôt et cautionnement versés		1 776 800,00	-1 776 800,00	
Dépenses imprévues (ch 020)		0,00	0,00	
<b>Total dépenses financières</b>	<b>2 001 515,00</b>	<b>4 077 176,74</b>	<b>-2 075 661,74</b>	<b>-50,91%</b>
<b>Total dép réelles d'investissement</b>	<b>15 707 886,02</b>	<b>13 863 176,43</b>	<b>1 844 709,59</b>	<b>13,31%</b>
Dépenses d'ordre	1 000,00			
Résultat antérieur reporté		1 690 219,20	-1 690 219,20	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>15 708 886,02</b>	<b>15 553 395,63</b>	<b>154 490,39</b>	<b>0,99%</b>

### ► **Les dépenses d'investissement : 15 708 886,02 €** (15 553 395,63 € au BP 2019)

**Le budget 2020 marque une accélération des investissements correspondant à l'aboutissement / engagement de projets prévus sur le mandat.**

Les dépenses d'investissement comprennent d'une part 2 022 030 € correspondant à :

- Remboursement de capital de la dette (1 261 330 €)
- Remboursement de cautions et d'avances sur marchés (26 000 €)
- Ecritures comptables liées aux emprunts sur ligne de trésorerie (733 700 € neutres budgétairement, même montant porté en recettes)
- Ecriture d'ordre liée au bail à réhabilitation de 2 propriétés communales (1 000 €)

Ainsi, les dépenses d'équipement prévues dans la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) s'élèvent à **13 686 856,02 €** (incluant 2 236 856,12 € de restes à réaliser de dépenses engagées au 31/12/2019 et non payées).

Les dépenses de la PPI se déclinent en 3 blocs et affichent pour 2020 les montants suivants :

- 3 794 917 € pour les autorisations de programmes pluriannuels (AP/CP),
- 2 234 640,34 € pour la maintenance et renouvellement du patrimoine et des moyens des services,
- 7 657 298,68 € pour l'ensemble TA « travaux et aménagements ».

Les dépenses d'équipement (travaux et achats) représentent ainsi + de 87 % des dépenses réelles.

Les acquisitions (chap 20 + 21) s'élèvent à près de 5 M€ et les travaux (ch 23) à 8,4 M€.

Les principaux programmes pluriannuels portent notamment sur la poursuite des projets liés à

- **l'amélioration énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public** (2,1 M€ dont 100 000 € sur éclairage public et 2 M€ sur l'amélioration thermique des bâtiments publics avec notamment la rénovation du groupe scolaire Ardillais-Chartreuse pour 1,1 M€ en 2020 et la rénovation du groupe scolaire Clapisses-Belledonne dans le cadre du contrat de performance énergétique sur 8 ans),
- **l'accessibilité** des bâtiments et espaces publics (210 000 €),

- la fin de l'aménagement de la **digue pare-éboulis du Fragnès** (416 300 €)
- la **sécurisation** des bâtiments communaux (51 700 €)
- la fin des travaux de la **rue de la Perrade** (15 052 €)

**3 autres programmes pluriannuels récents** sont engagés : l'**extension de l'espace Paul Jargot** (100 000 € en 2020 sur 1 M€ globalement), la **construction d'une nouvelle cuisine centrale** en lien avec le Département (800 000 € en 2020 sur 3,6 M€ globalement) et la **réfection de la toiture de l'église** (50 000 € en 2020 sur 450 000 € globalement).

**Les projets structurants se poursuivent avec une enveloppe de 4 M€ dont 3,9 M€ pour le cœur de ville** (travaux et acquisitions foncières).

La grosse maintenance du patrimoine et le renouvellement du matériel représente 2,2 M€ dont 0,9 M€ pour le renouvellement des véhicules et remplacement par des véhicules propres (voitures et vélos électriques) dans le cadre de la transition énergétique.

Les projets liés à la **voirie et espaces publics** restent importants et représentent près de 2,4 M€ (hors cœur de ville) dont notamment :

- ✓ L'aménagement des mails Mandela et Allende (400 000 €)
- ✓ Le parking du futur centre funéraire et futur cimetière rue Mounier (300 000 €)
- ✓ Les trottoirs et enrobés du lotissement du Coteau (365 000 €)
- ✓ L'enfouissement des points d'apport volontaires (300 000 €)
- ✓ Le parking de l'église (70 000 €)
- ✓ La mise en place de clôtures dans les anciennes digues dans le cadre de l'éco pâturage (80 000 €)
- ✓ La rénovation des jardins familiaux du parc Paturel (70 000 €)
- ✓ La reprise de la rue Marcel Paul suite à l'enfouissement des réseaux (80 000 €)
- ✓ La sécurisation de la traversée piétonne rue Léo Lagrange (50 000 €)
- ✓ Le remplacement de 2 panneaux urbains lumineux d'information électronique (50 000 €)
- ✓ L'aménagement du chemin des Cailles (60 000 €)

Les travaux liés aux **bâtiments communaux (hors rénovation énergétique)** représentent 589 000 € dont notamment 223 000 € pour des travaux de réfection sur la toiture du gymnase Bolès, 152 000 € pour des travaux d'aménagement et rénovations ponctuelles du groupe scolaire sources-Charmanches, 155 000 € pour les travaux d'extension des bureaux au centre technique municipal.

**Ces investissements sont autofinancés.**

## 4 - Les recettes d'investissement

	BP 2020 dont RAR	BP 2019 dont RAR	Evolution / 2019	% d'évolution / BP
Subv d'investissement (ch 13)	161 454,90	314 554,90	-153 100,00	-48,67%
Emprunts et dettes (ch 16 hors 165)	783 700,00	1 126 700,00	-343 000,00	-30,44%
Immob en cours (ch 23 : rembt avances /marchés)	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00%
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>965 154,90</b>	<b>1 461 254,90</b>	<b>-496 100,00</b>	<b>-33,95%</b>
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	940 000,00	800 000,00	140 000,00	17,50%
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	525 993,32	2 277 572,68	-1 751 579,36	-76,91%
Emprunts et dettes (165)	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00%
Produit des cessions (ch 024)	2 955 700,00	3 901 520,00	-945 820,00	-24,24%
<b>Total recettes financières</b>	<b>4 427 693,32</b>	<b>6 985 092,68</b>	<b>-2 557 399,36</b>	<b>-36,61%</b>
<b>Total rec réelles d'investissement</b>	<b>5 392 848,22</b>	<b>8 446 347,58</b>	<b>-3 053 499,36</b>	<b>-36,15%</b>
Recettes d'ordre	8 635 629,90	7 107 048,05	1 528 581,85	21,51%
Résultat antérieur reporté	1 680 407,90			
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>15 708 886,02</b>	<b>15 553 395,63</b>	<b>-1 524 917,51</b>	<b>-9,80%</b>

## ► **Les recettes réelles d'investissement : 5 392 848,22 €**

Elles comprennent une inscription neutre budgétairement (733 700 € au chap. 16, liés aux opérations comptables pour l'utilisation comme ligne de trésorerie de 3 emprunts, la même enveloppe est prévue en dépenses) et l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (525 993,32 au chap. 1068).

Ainsi, les recettes réelles, hormis ces écritures, s'élèvent à 4 133 154,90 € (dont 30 454,90 € de restes à réaliser de 2019).

Elles comprennent :

- Le versement de subventions par la Région, l'Etat et la CAF (161 454,90 €),
- Le remboursement du fonds de compensation de la TVA (490 000 €) + Taxes d'urbanisme liées aux permis de construire (450 000 €),
- La vente des terrains liés au transfert de la zone d'activités économiques (1 539 420 €),
- La vente de terrains sur le secteur 2 de la ZAC (266 280 €),
- La vente d'un terrain aux MFR (maison familiales et rurales), soit 50 000 €,
- La vente du terrain pour la future résidence seniors (1 100 000 €),
- Une recette de 50 000 € correspondant au bail de réhabilitation de 2 maisons mises à disposition de l'association « un toit pour tous » (cette recette est considérée comme une dette car le loyer a été versé par anticipation sur la durée totale du bail qui est d'une 50aine d'années). Cette opération donne lieu à des écritures d'ordre en vue d'étaler la recette et constater chaque année le loyer théorique annuel (1 000 €),
- Remboursements de cautions sur les locaux loués (6 000€) et d'avances sur marchés (20 000 €).

## ► **Les recettes d'ordre d'investissement et le résultat reporté : 10 316 037,80 €**

Elles comprennent :

- 847 415 € de dotation aux amortissements
- 7 788 214,90 € de virement de la section de fonctionnement
- 1 680 407,90 € d'excédent reporté

## **5 - La dette**

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2004.

La dette est composée de 7 emprunts dont 3 emprunts assortis d'une ligne de trésorerie. L'encours de la dette est, au 01/01/2020, de 10,1 M€ dont :

- 6,6 M€ (65,3 %) sur 2 prêts à taux fixe classique (classés 1A sur la charte Gissler)
- 2,4 M€ (23,8 %) sur 2 prêts structurés (classés en 1B)
- 1,1 M€ (10,9 %) sur 3 prêts à taux variable assortis d'une ligne de trésorerie (classés 1A)

Plus de 76 % de la dette est donc classée 1A.

L'annuité 2020 est de 1 552 330 € (1 528 580 € en 2019) dont 291 000 € d'intérêts (dépense de fonctionnement) et 1 261 330 € de remboursement de capital (dépense d'investissement).

La dette par habitant (8 499 hab au 01/01/2020) est de 1 191 € (1 321 € en 2019). La capacité de désendettement est de 4 années (4,4 années en 2019).